



Crise sanitaire, crise sociale ! Mettons la « transformation de la voie pro » en quarantaine !

Le parcours des élèves de la voie professionnelle a déjà été très perturbé l'an passé. L'impossibilité de télé-enseigner les gestes professionnels habituellement dispensés en atelier a entraîné une déqualification des élèves. En ce début d'année, les équipes pédagogiques alertent sur leurs difficultés à trouver des lieux de PFMP pour l'ensemble de leurs élèves. Certaines filières, comme celle de l'accompagnement, des soins et des services à la personne, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, de l'aéronautique sont particulièrement touchées.

Le ministère répond par une « FAQ »

Dans un déni de réalité, le ministère postule qu'il faut absolument que les PFMP se fassent. Les solutions proposées sont irréalisables et ubuesques. Par exemple, il propose des PFMP en télétravail avec convention spécifique, des PFMP sur le plateau technique d'un autre établissement, avec une autre équipe.

Attaques sur le statut et les conditions de travail des PLP

Ainsi, il propose « - (...) des départs en PFMP se font au fil de l'eau en fonction des opportunités, sans calendrier annuel prédéfini (...), les effectifs « élèves » présents pouvant fluctuer de façon continue. ».

Le ministère bafoue les textes de loi : l'organisation des PFMP est régie par l'article R 421-2 du Code de l'éducation qui précise que l'organisation du temps scolaire fait l'objet d'un vote en CA. Le suivi des PFMP est une activité pédagogique qui demande du temps : c'est confirmé dans l'[article 31](#) du décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeur·es de lycée professionnel.

Un effet d'aubaine

Blanquer veut profiter de la crise et de « l'autonomie des établissements » pour organiser une dérégulation. Au-delà du caractère hors sol de ces propositions, elles sont inacceptables sur le fond car elles imposent une surcharge de travail et fragilisent la référence des 18h hebdomadaires jusqu'à vouloir imposer une annualisation de fait.

Mettons la « TVP » en Quarantaine

Beaucoup de contenus de formation risquent de faire défaut aux élèves. Pour la CGT Educ'Action la première réponse devrait être la mise en quarantaine de la « TVP ». Il faut récupérer des moyens disciplinaires en suspendant les nouveaux dispositifs que sont la co-intervention et le chef-d'œuvre dont il faut ajourner l'évaluation pour la session 2021.

**Refusons cette dérégulation !
Avec la CGT, faisons respecter nos temps de services !**

CAP session 2021 : pétition pour l'annulation du chef-d'œuvre !

La CGT Educ'action considère que la mise en place de ce dispositif est un échec et que les élèves ne seront pas en mesure d'être évalué·es équitablement pour cette session 2021 du chef-d'œuvre car :

- sans formation, sans véritable accompagnement par les corps d'inspection, sans budget, sans temps de concertation, les équipes se trouvent en grande difficulté ;
- le public concerné est fragile (élèves venant de SEGPA, d'ULIS, ou primo-arrivant·es...). De plus, le confinement de l'année dernière n'a pas permis la mise en place et l'évaluation en contrôle continu. Il ne doit pas essayer les plâtres de l'épreuve orale.;
- les convocations, à partir du mois d'avril 2021, de beaucoup de collègues pour faire passer les oraux dans les CFA et dans les LP amputeront encore du temps d'enseignement ;
- les 3h élève et les 6h prof (*art. 6 de l'arrêté du 21/11/2018*), doivent être respectées, et être utilisées pour faire de l'enseignement disciplinaire.

Par conséquent, la CGT Educ'action lance une pétition pour l'annulation du chef-d'œuvre.

La CGT Educ'action revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle !

Issu·es dans leur grande majorité de milieux défavorisés, les élèves de la voie professionnelle cumulent les inégalités économiques, sociales, numériques ce qui explique l'importance des « décrocheur·euses » durant le confinement. L'enseignement professionnel a été particulièrement impacté. Face à cette situation, la CGT Educ'action demande un plan d'urgence pour l'Ecole et en particulier pour l'enseignement professionnel. Pour le moment, aucun moyen spécifique n'a été débloqué pour la voie professionnelle, alors que pour soutenir l'apprentissage l'argent public coule à flots.

La CGT revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle :

- l'abandon de la co-intervention et le retour des enseignements disciplinaires. Les moyens existent (1h élève=2h prof) ;
- l'annulation des familles de métiers en 2nde ;
- des moyens pour dédoubler, notamment en 3 Prépa Métiers et Terminale. L'utilisation des heures d'AP pour l'enseignement disciplinaire. L'orientation doit rester l'apanage des PsyEN dont c'est le métier !
- la titularisation immédiate de tou·tes les contractuel·les sans conditions de concours ni de nationalité ;
- un seuil maximal de 20 élèves par classe en Bac pro et de 12 en CAP ;
- la réintégration des lycées dans l'Éducation Prioritaire.

L'intérêt de la voie pro et des PLP : la CGT !